



Inégalités sociales femmes-hommes

Dans les Alpes-Maritimes, de fortes inégalités dans les fonctions d'encadrement

Les inégalités de revenu salarial entre les femmes et les hommes des Alpes-Maritimes se situent dans la moyenne régionale. En revanche, malgré un haut niveau de diplôme, les femmes sont nettement moins souvent cadres que les hommes et accèdent plus rarement qu'eux à des rémunérations élevées. Dans le département, du fait d'une forte participation au marché de l'emploi et des hauts niveaux de revenu salarial des femmes comme des hommes, les situations de pauvreté sont limitées. En particulier, les mères seules sont moins souvent confrontées à la précarité financière que dans tous les autres départements de la région.

Stéphanie Durieux, Carole Zampini, Insee

En 2015, dans les Alpes-Maritimes, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial net annuel (*sources et définitions*) de 18 800 euros, soit 23 % de moins que les hommes (*figure 1*). Cet écart se situe dans la moyenne régionale. Il est faible dans le bas de l'échelle et plus fort dans le haut de l'échelle.

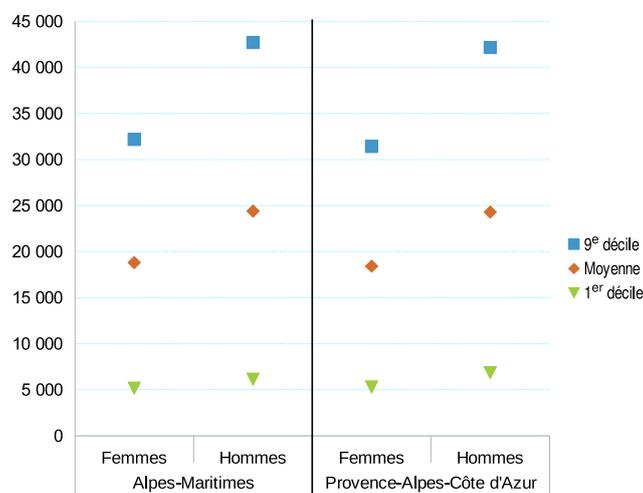
Le revenu salarial moyen des femmes comme des hommes est le plus élevé des départements de la région, après les Bouches-du-Rhône. Les revenus salariaux des femmes, et plus encore des hommes, sont les plus dispersés de la région. Le département comprend à la fois des fonctions métropolitaines (*sources et définitions*) très rémunératrices et des emplois peu qualifiés. En bas de l'échelle, les revenus salariaux féminins, mais aussi masculins, sont parmi les plus faibles de la région. Dans le haut de l'échelle, ils se situent parmi les plus élevés.

Les femmes cadres, moins nombreuses et moins rémunérées que les hommes

Les inégalités de revenu salarial entre femmes et hommes résultent essentiellement des écarts de salaire à temps de travail équivalent sur l'année. En 2015, à temps de travail annuel égal, les femmes ont perçu en moyenne un salaire net inférieur de 20 % à celui des hommes. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont plus marquées parmi les fonctions d'encadrement. Bien que plus souvent diplômées du supérieur (36 % contre 31 % pour les hommes), les

1 Dans les Alpes-Maritimes, un écart de revenu salarial entre femmes et hommes de 23 %

Revenu salarial annuel net perçu en 2015 par les femmes et les hommes (en euros)



Champ : secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2015, dans les Alpes-Maritimes, les 10 % des femmes salariées les moins rémunérées ont perçu un revenu salarial annuel net inférieur à 5 170 euros.

Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté des familles avec enfant(s) mineur(s)

	Alpes-Maritimes		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)				
Médiane (en euros)	1 180	1 720	1 100	1 650
1 ^{er} décile du niveau de vie (en euros)	670	850	660	810
9 ^e décile du niveau de vie (en euros)	2 010	3 200	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	20,9	6,4	27,1	8,0
Pauvreté				
Taux de pauvreté (en %)	37,2	16,6	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	810	790	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	14 470	27 570	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

femmes sont moins souvent cadres que les hommes (14 % contre 22 %). Cet écart est le plus fort de la région. Lorsqu'elles sont cadres, leurs rémunérations sont nettement plus faibles : leur salaire à temps de travail annuel égal est inférieur de 22 % à celui des hommes cadres. Les femmes sont particulièrement sous-représentées dans les secteurs à forte valeur ajoutée et les plus rémunérateurs.

À un degré moindre, les différences de durée annuelle du travail entre femmes et hommes contribuent aussi aux inégalités de revenu salarial. Mais les femmes des Alpes-Maritimes travaillant plus souvent qu'ailleurs à temps complet, cet effet est plus faible qu'en moyenne régionale.

Des femmes plus souvent en emploi qu'au niveau régional

Dans les Alpes-Maritimes, la situation des femmes comme celle des hommes sur le marché du travail est plutôt favorable. Leurs taux d'emploi sont les plus élevés des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, après les Hautes-Alpes. La forte participation à l'emploi, conjuguée à des revenus salariaux relativement élevés, limite les situations de pauvreté dans le département. En 2015, 16 % des habitants des Alpes-Maritimes vivent sous le seuil de pauvreté (*sources et définitions*), soit 1,5 point de moins qu'en moyenne régionale.

Des situations de pauvreté moins fréquentes qu'ailleurs pour les mères isolées

Les mères élevant seules leurs enfants constituent la catégorie de ménage la plus en difficulté. L'absence d'un second revenu les fragilise. Ainsi, 37 % des mères isolées et de leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté (*figure 2*). Dans les 28 600 familles monoparentales ayant une femme à leur tête vivent 14 500 enfants mineurs pauvres. Ces situations sont moins fréquentes que dans les autres départements de la région (44 % des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté en moyenne régionale).

Par ailleurs, les mères isolées sont plus exposées à la précarité financière que les couples avec enfant mineur. Dans le département, 17 % des parents en couple et de leurs enfants, soit 27 600 enfants, vivent sous le seuil de pauvreté. La précarité financière affecte également les femmes seules de moins de 30 ans

sans enfant dans les Alpes-Maritimes. Si leur niveau de vie (*sources et définitions*) est en moyenne le plus élevé de la région, 27 % d'entre elles sont en situation de pauvreté et cette pauvreté est intense : le niveau de vie médian de celles qui connaissent la pauvreté est le plus faible de la région (moins de 700 euros). ■

Sources et définitions

Les données sur les salaires et le revenu salarial sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Celles sur l'emploi et la composition des ménages proviennent du recensement de la population. Les données relatives au niveau de vie et à la pauvreté sont issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Le **revenu salarial** est la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée. Le 1^{er} décile est le revenu salarial au-dessous duquel se situent 10 % des revenus salariaux ; le 9^e décile est le revenu salarial au-dessus duquel se situent 10 % des revenus salariaux.

La répartition de l'emploi sur un territoire peut être analysée à la lumière des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les **fonctions métropolitaines** sont la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce inter-entreprises, la gestion, la culture et les loisirs. Elles sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines et occupées par des cadres.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

L'**unité de consommation** (UC) est un poids attribué à chaque personne d'un ménage en fonction de sa part supposée dans la consommation du ménage : 1 UC pour le 1^{er} adulte, 0,5 UC pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Chaque individu du ménage a le même niveau de vie.

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian des Français et est égal à 1 015 euros mensuels en 2015.

Le **taux de pauvreté** est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus :

- Durieux S., Essaïeh D., Joutard C., « Des disparités femmes-hommes vis-à-vis de l'emploi marquées dans le Vaucluse, moindres dans les Hautes-Alpes, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 57, décembre 2017
- Essaïeh D., Fidani G., « Des inégalités femmes-hommes tout au long de la vie, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 35, mars 2017
- « Femmes et hommes – L'égalité en question », *Insee Références*, édition 2017
- « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », chiffres détaillés, mars 2019
- Martin M., « Les mères de famille monoparentale particulièrement exposées au chômage et à la précarité », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 26, octobre 2015

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpentii
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019